

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Talence - Opération de recomposition urbaine du "Coeur de quartier" de Thouars : programme de travaux d'infrastructures de requalification des voiries et création d'un espace public central paysager : Ouverture de la concertation réglementaire sur le programme de travaux - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Suite à une première prise en considération au travers des crédits d'urgence en 2004 (politique de la ville) la communauté urbaine et la ville de Talence ont en 2008 adopté un programme de travaux de requalification et de réhabilitation du quartier d'habitat social de Thouars qui a donné lieu à une contractualisation avec l'Etat au titre d'une convention de financement ANRU. Ainsi, le conseil de communauté a déjà eu à se prononcer à deux reprises sur ce projet urbain :

- *par délibération n°2008/051 en date du 18 juillet 2008, pour adopter la première phase du projet urbain de Talence Thouars;*
- *par délibération communautaire n°2011/0214 en date du 25 mars 2011, pour formuler la demande de subvention correspondante à l'ANRU.*

Des travaux de réhabilitation et copropriétés dégradés (1200 logements au total réhabilités entre 2006-2012) des logements sociaux ont alors été entrepris en partenariat avec les bailleurs sociaux de même qu'une première phase de travaux d'infrastructures notamment sur les avenues Thouars et Rimbaud de même que sur la place Gauguin-Atrium.

Afin de poursuivre cette action de redynamisation du quartier de Thouars, véritable entrée de ville depuis la rocade et le quadrant sud du territoire de Talence, la communauté et la ville ont en 2010, comme convenu au contrat de co-développement, décidé d'étudier la pacification du quartier en terme de circulation automobile car ce secteur est l'objet aujourd'hui d'un trafic de transit important nuisant à la qualité de vie de ses habitants.

Ainsi, en février 2011, en lien avec les villes de Villenave d'Ornon et Gradignan également concernées par ces flux de circulation, des études préliminaires, confiées au bureau d'étude CREHAM, ont été rendues sur la base du principe d'un nouveau carrefour en forme de Y entre les axes majeurs de Rimbaud, Proudhon-Corneille et Racine et de la création d'un espace central remodelé et relevé au niveau de la place De Gaulle. Le débranchement de la liaison existante via le tunnel joignant les rues Racine et Corneille a également été étudié et proposé afin notamment de permettre la réservation d'une voie TCSP à terme en lieu et place de la voie actuelle débranchée.

Liste des voies et espaces à requalifier (y compris suppression des 3 tunnels-passerelles)

Axe V1 : dévoiement et requalification rue Rimbaud	200 ml
Axe V3 : dévoiement et requalification rue Proudhon-Corneille	180 ml
Axe V2 et V4 : dévoiement et requalification liaison Racine-Acapulco	230 ml
Place de Gaulle : création d'un espace public central remodelé et relevé	1,6ha
Suppression de la liaison Racine-Corneille pour réservation voie TCSP	300 ml

Le parti d'aménagement envisagé est celui de rues dévoyées avec la disparition et le comblement des trois passerelles existantes afin de mettre à niveau les espaces publics et de résorber l'effet « tunnel » et de « shunt » qui sont préjudiciables à ce quartier historiquement inachevé.

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité au quartier et son fonctionnement interne en dissuadant les véhicules en simple transit et en créant des conditions propices à l'essor des activités commerciales et de service en coeur de quartier. L'opération consiste aussi à permettre à terme l'aménagement d'un parc vert urbain public central à visée récréative et paysagère au niveau de la place De Gaulle.

En parallèle à ces travaux d'infrastructures du ressort de la communauté, la ville de Talence a choisi de mener une opération de relogement des activités du centre commercial existant engoncé à l'arrière des passerelles et ce, via la construction de deux îlots immobiliers neufs en bord des voies requalifiées pour lesquels un appel à opérateur a été lancé par la ville en juin 2011.

Ainsi, la communauté urbaine projette de réaliser des travaux d'équipements publics portant sur les infrastructures de voirie et réseaux divers du coeur de quartier pour un montant prévisionnel de 9 107 000 € TTC environ, foncier non compris mais toutes maîtrises d'ouvrage confondues.

Les différentes voies ci-avant mentionnées, présentent un lien de connexité fort et forment un ensemble indivisible, de fait le montant de l'investissement routier est de 9 107 000 € TTC environ. Conformément aux dispositions de l'article R300-1 du code l'urbanisme, « *la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée de la commune d'un montant supérieur à 1 900 000 € TTC* » est soumise à l'obligation de concertation prévue par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Eu égard au dépassement de ce seuil réglementaire, en application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, il convient donc pour la communauté d'ouvrir par la présente délibération la concertation sur ce programme de travaux d'infrastructures au stade des études préliminaires afin de recueillir l'avis des habitants, des associations locales et des autres personnes sur le projet en cours d'étude et ce avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Les modalités de cette concertation seront la mise à disposition d'un dossier présentant l'étude préliminaire et la tenue d'un registre en mairie de Talence et à la Direction Territoriale Sud de la CUB à Pessac aux jours et heures ouvrables ordinaires des services.

Le dossier sera également consultable sur le site <http://concertation.lacub.fr>.

Le dossier comportera l'étude préliminaire du CREHAM, plan, notice et chiffrage, et pourra être enrichie si besoin en cours d'étude ultérieure d'éléments nouveaux et complémentaires.

Indépendamment de l'affichage de l'avis de concertation en mairie de Talence et à la Direction Territoriale Sud de la CUB à Pessac, la publicité de cette concertation sera effectuée par insertion d'un avis dans le journal Sud Ouest. La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse.

Enfin, le conseil de communauté délibérera afin d'approuver le bilan de la concertation.

### **Le conseil de Communauté,**

**Vu** les dispositions du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du code de l'urbanisme,

**Vu** le contrat de co-développement 2009-2011 de la ville de Talence actant la décision d'étudier la recomposition urbaine du coeur de quartier,

### **Il est proposé au conseil communautaire :**

Considérant que la concertation, processus participatif favorisant l'adhésion et l'acceptation du projet par les habitants et tiers concernés, est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'opération « coeur de quartier de Thouars »,

### **Décide que :**

#### **Article 1 :**

La concertation relative à ce projet, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme est ouverte,

#### **Article 2 :**

Les modalités de cette concertation telles que décrites ci-avant sont arrêtées,

#### **Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à prendre les décisions nécessaire à la mise en place de la dite concertation et à fixer la date de clôture de cette concertation,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 OCTOBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2011**

M. ALAIN DAVID